

## ARCHIVES

## Le Minitel freine le développement d'Internet en France

Indéniable avancée technologique et sociale des années 80, le Minitel est aujourd'hui devenu un boulet. Nombre d'observateurs en conviennent. Le retard d'équipement de la France en micro-ordinateurs vient, pour une bonne part, du succès du Minitel. Les études de plusieurs parlementaires concluent toutes au danger que court la France en prenant du retard dans l'adoption d'une technologie qui se répand dans le monde comme une trainée de poudre. Mais ces analyses butent sur le culte du « génie français » et, surtout, sur le pactole que la télématique française continue à rapporter. Entre le Minitel et Internet, il n'y a pas seulement une différence de technologie mais également de philosophie. Le premier a été conçu comme un outil commercial, le second comme un système d'échange d'information. D'où la difficulté de passer de l'un à l'autre.

Par MICHEL ALBERGANTI

Publié le 08 mars 1997 à 00h00 - Mis à jour le 08 mars 1997 à 00h00 • Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

COINCÉS entre la fierté d'avoir éduqué environ 15 millions d'utilisateurs au Minitel et les 7 à 8 milliards de francs que rapporte chaque année la télématique nationale, les pouvoirs publics français s'interrogent sur le problème Internet. Quelques mois avant l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence, les missions exploratoires se multiplient.

Le 19 février, c'est le sénateur (RDSE) des Alpes-Maritimes, Pierre Laffitte, qui pousse un « cri d'alarme » (Le Monde du 20 février). Le 5 mars, le sénateur (RPR) du Rhône René Trégouët lui emboîte le pas en se demandant, au sujet d'Internet : « Sommes-nous des retardés... ou des attardés ? » Une lettre de mission du premier ministre Alain Juppé l'a chargé, le 8 janvier, d'analyser « les conséquences des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'évolution de notre société dans les prochaines années et de proposer les mesures qui devraient être prises par les pouvoirs publics afin de permettre de mieux préparer l'avenir de notre pays au développement de l'usage de ces technologies ».

Le sénateur Trégouët doit rendre ses conclusions fin juin. D'ici là, le député (RPR) de Loir-et-Cher Patrice Martin-Lalande aura remis son rapport sur les aspects juridiques d'Internet. Un sujet sur lequel a travaillé Antoine Beaussant, président du Geste (Groupement des éditeurs de services télématiques et électroniques) chargé de mission le 28 octobre 1996 par François Fillon, ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace. La commission Beaussant vient d'établir un « code de bonne conduite » sur Internet (Le Monde du 6 mars).

Ces études présentent de nombreux points communs. Elles mettent en évidence les vertus éducatives, culturelles et économiques du réseau mondial ainsi que l'importance capitale que vont prendre les technologies de l'information dans les prochaines années. Et elles soulignent le retard français en matière de pratique d'Internet et d'équipement en matériel informatique. Mais pas une n'échappe au terrible dilemme : comment stimuler l'essor d'Internet en France sans tuer la poule aux oeufs d'or du Minitel ?

Tous les rapports d'études commencent par l'incontournable hommage à la télématique française et à ses « quinze ans d'avance ». Après ce couplet d'autosatisfaction, ils concluent au retard indéniable et préoccupant de notre nation sur le terrain d'Internet. L'avis du Conseil national de la consommation, publié au Journal officiel du 21 février, note que « alors qu'en Finlande on recense environ 60 postes utilisateurs pour 1 000 habitants, on en identifie seulement près de 4 en France ».

Pour sortir de ce constat schizophrène, les différents rapporteurs font appel à la méthode Coué et assurent, comme René Trégouët, que la France a « la capacité de prendre une des premières places dans le monde » dans les technologies de l'information. Conscient de l'amplitude de la pirouette, le sénateur prévient que, « si l'on s'enferme sur le Minitel, nous allons droit dans le mur ». Mais il ne perd pas l'espoir de « faire migrer le Minitel vers Internet ».

C'est bien sous cette forme que le problème se pose pour les pouvoirs publics. La question n'est pas de combler notre retard à tout prix, mais bien de « préserver l'acquis ». Mais de quel acquis s'agit-il ? Quel utilisateur du réseau mondial peut sérieusement penser que la pratique du Minitel constitue une véritable préparation à celle d'Internet ? Lorsque le sénateur Trégouët tente de définir le contenu de cette formation en citant la familiarisation avec « l'écran et le clavier », il est bien difficile de le suivre. La logique minimaliste du Minitel l'a confiné dans un état d'embryon d'ordinateur. Quant au contenu, la richesse et la complexité d'Internet n'ont rien de commun avec les serveurs rudimentaires du Minitel. Entre les deux, il y a autant de différences qu'entre le train à vapeur et l'avion à réaction. Avoir inventé le premier ne saurait justifier de faire l'économie du second.

Ce culte du « génie national » masque mal la véritable raison de l'extrême lenteur avec laquelle Internet se développe en France. Le pactole de notre télématique résulte des fondements mêmes de la création du Minitel.

Conçu autour de sa fonction commerciale, le Minitel a imposé la tarification à la durée. Une méthode simple, efficace, sûre et, surtout, quasiment indolore. Du moins pendant l'utilisation. D'où certaines surprises lors de l'arrivée des factures. En l'absence de toute concurrence, ce mode de paiement s'est imposé sans autre forme de procès alors qu'il fait payer, par exemple, le temps d'attente sur le serveur de la SNCF lorsqu'on veut réserver un billet. Un peu comme si les voyageurs devaient payer le guichetier à la gare en plus de leur billet...

La gestation d'Internet s'est déroulée dans une logique diamétralement opposée. Il s'agissait de faire circuler librement l'information, entre les chercheurs d'abord, entre les citoyens ensuite. La gratuité de cet échange est si fortement ancrée dans les gènes d'Internet que la greffe du commerce électronique prend difficilement.

Aujourd'hui, le travail confié aux parlementaires ressemble à un écran de fumée destiné à prolonger le plus longtemps possible la vie de la poule aux oeufs d'or. Avec l'espoir que l'évolution commerciale d'Internet lui permette de renaître sur le réseau mondial. Or rien n'est moins sûr. La tarification à la durée fait horreur aux internautes habitués à passer des heures, voire des nuits entières sur la Toile.

**MICHEL ALBERGANTI**

## Services

**CODES PROMOS** avec Global Savings Group

- AliExpress : 5€ offerts dès 10€ d'achats
- Yves Rocher : -50% sur une sélection d'articles
- Red SFR : 15€ de remise sur votre panier
- Made.com : 50€ offerts dès 500€ d'achats
- Boohoo : -50% sur plusieurs catégories
- Nike : jusqu'à -50% sur les articles en promotion
- Europcar : -15% sur votre location de voiture

**Tous les codes promos**